



Energies nouvelles – Gaz verts – Mix pluriel

Constituée en octobre 2014, l'association Coénove rassemble les acteurs majeurs de l'efficacité énergétique dans le secteur des bâtiments - énergéticiens, industriels et professionnels - tous convaincus de la pertinence d'une approche basée sur la sobriété et la complémentarité des énergies ainsi que du rôle des gaz verts dans la stratégie énergétique de la France.

Coénove plaide pour réduire les consommations, diversifier le mix énergétique et promouvoir des solutions performantes, THPE (Très Haute Performance Énergétique) et hybrides, en alliant gaz verts et électricité décarbonée.

Neutralité technologique, complémentarité des vecteurs énergétiques et pluralité des solutions permettront de concilier au mieux sortie progressive des énergies fossiles, sécurité d'approvisionnement du pays, compétitivité des entreprises et pouvoir d'achat des ménages.

Contact : Isabelle CLAVEL  
isabelle.clavel@coenove.fr  
www.coenove.fr

## Le point de vue de Coénove sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

### EN BREF

**Coénove salue la prise en compte de la diversité des sources d'énergies renouvelables, notamment les gaz verts, dans la concertation sur les nouvelles éditions de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Les nouvelles solutions gaz (THPE, hybrides, ...) et les gaz verts, source d'énergie locale, stockable et renouvelable, seront en effet essentiels pour réduire les consommations et sortir progressivement des énergies fossiles.**

Le secteur du bâtiment, qui représente plus de 40 % de l'énergie consommée en France, est crucial pour atteindre les objectifs de notre pays en matière de transition énergétique. Bien qu'ayant déjà réalisé les efforts parmi les plus importants et continus en matière de baisse des émissions de CO<sub>2</sub> au cours des dernières années, il est encore demandé au secteur du bâtiment de réduire ses émissions de 57 % (soit - 43 Mt CO<sub>2</sub>) entre 2021 et 2030.

**Soyons vigilants à ne pas demander toujours plus aux secteurs qui donnent l'exemple car, une fois encore dans le secteur du bâtiment, ce sont les ménages qui risquent de devoir fournir les efforts les plus conséquents, soulevant des questions sur les méthodes, les moyens et l'acceptabilité des mesures proposées pour atteindre les objectifs fixés.**

Seules de grandes orientations sont proposées dans les documents et il nous semble que des études de faisabilité techniques et économiques manquent pour mesurer les incidences sociales et politiques des scénarios proposés.

Dans ce contexte, **l'implication du Parlement dans le processus de réalisation et d'entérinement de la SFEC (Stratégie Française Energie Climat) nous paraît capitale** car ces textes auront un impact direct sur la vie quotidienne des Français et sur la trajectoire environnementale, économique et politique de notre pays.

## Avec les gaz verts et les chaudières performantes, une autre voie est possible pour accélérer la décarbonation des bâtiments tout en préservant le pouvoir d'achat des occupants, les finances publiques et en limitant la pointe électrique hivernale

Coénove soutient l'objectif de réduire d'un tiers la consommation de gaz d'ici 2035 avec les actions de sobriété associées, mais rejette une stratégie centrée sur le remplacement massif du gaz, alors même qu'il se verdit rapidement et qu'il existe des scénarios alternatifs moins coûteux pour l'Etat et les Français.

Tout d'abord Coénove s'interroge sur les chiffres issus du fichier Excel de la concertation concernant le parc de logements chauffés principalement au gaz. Le chiffre indiqué de 12,2 millions de logements en 2020, issu d'un ancien calcul du CEREN, n'est pas cohérent avec la nouvelle vision du CEREN d'un parc de 10,7 millions de logements gaz sur cette même année de référence. Il nous semble indispensable de vérifier la part de marché annoncée afin de fiabiliser la trajectoire de décarbonation.

Le remplacement massif des chaudières gaz est contraint par des enjeux techniques, réglementaires et budgétaires. Priorité doit avant tout être donnée à la réduction des consommations avant d'envisager le remplacement des systèmes de chauffage, afin d'éviter le surdimensionnement des équipements et la sursollicitation des dépenses publiques.

Coénove préconise de :

- Remplacer les équipements gaz anciens (près de 50 % du parc existant) par des chaudières THPE (Très Haute Performance Énergétique) compatibles gaz verts, permettant une réduction immédiate de 20 à 30 % des consommations énergétiques.
- Accélérer et soutenir le développement de l'hybridation des systèmes (solaire/gaz, PAC hybrides, ...) entre électrons décarbonés et molécules de gaz qui se verdissent, permettant une

réduction immédiate des consommations d'énergie primaire de l'ordre de 40 %.

Pour décarboner le bâtiment en France et respecter la directive européenne DPEB, il faut s'appuyer sur les mécanismes de reconnaissance des gaz renouvelables, comme les Garanties d'Origine (GO) et les Certificats de Production de Biogaz (CPB). Ces dispositifs encouragent la production de biométhane, permettant une transition vers un gaz décarboné. **Ce n'est pas la chaudière qu'il faut bannir, c'est le gaz qu'il faut verdir.**

## Une trajectoire de gaz verts prudente qui nécessite d'être réévaluée à la hausse

Le nucléaire et les renouvelables électriques sont clés pour la décarbonation, mais leurs limites (délais, acceptabilité, intermittence, coûts de développement de réseau, ...) nécessitent d'intégrer pleinement **les gaz renouvelables, permanents, stockables et complémentaires pour assurer la sécurité d'approvisionnement du pays.**

Selon différents rapports et scénarios (ADEME, Solagro, Perspectives Gaz, ATEE, ...), la production annuelle de gaz renouvelable envisageable en 2050, intégrant des hypothèses prudentes de valorisation des gisements de matières, serait de :

- 130 TWh pour la méthanisation
- 90 TWh pour la pyrogazéification
- 50 TWh pour la gazéification hydrothermale
- 50 TWh pour le power-to-methane.

**Nous estimons que l'objectif de biogaz proposé par la PPE pour 2030 de 50 TWh (dont 44 TWh injectés) est intéressant et pourrait être rehaussé en se calant sur les estimations des professionnels de cette filière, à savoir :**

- Une trajectoire de 20 % de gaz verts en 2030 (60 TWh) et 40 % de gaz verts en 2035 (120 TWh) puis 100 % gaz renouvelables dans la décennie 2040-2050.
- Par ailleurs, nous estimons nécessaire de faire apparaître explicitement un objectif spécifique lié aux nouvelles technologies de production de gaz verts (autres que la méthanisation), estimé par les experts de ces filières à 11 TWh en 2030.

Ainsi, entre le potentiel de la méthanisation et les perspectives des autres modes de production, la fourchette donnée pour 2035 (50 à 85 TWh) ne nous semble pas cohérente avec la trajectoire proposée en 2030. **Selon Coénove, en 2035, l'objectif de 85 TWh devrait être le plancher bas et une ambition de 120 TWh devrait constituer l'objectif pour la filière.**

Dans la grande famille des gaz verts, aux 320 TWh de gisements potentiels en 2050, vient s'ajouter la trajectoire de développement de l'hydrogène décarboné, dont la production annuelle pourrait atteindre 100 TWh d'ici 25 ans.

## Les autres points qui posent question dans le dossier de consultation

*La trajectoire « Sortir du charbon en 2030, du pétrole à l'horizon 2045 et du gaz à l'horizon 2050 »*

Si cette trajectoire est en totale adéquation avec le scénario que Coénove défend, l'absence de la précision du terme « gaz fossile » est trompeur. Le risque est de créer un amalgame entre « gaz fossile » et « gaz renouvelable ». En 2050, les gaz verts seront une composante essentielle du mix énergétique de notre pays.

**Coénove souhaite, par ailleurs, que le terme « chaudière fossile » soit banni des documents car les chaudières sont d'ores et déjà 100% compatibles biogaz et la neutralité technologique requiert de ne pas confondre les équipements et les vecteurs énergétiques qui les alimentent.**

*L'absence de prise en compte des scénarios prospectifs gaziers*

Coénove regrette qu'il ne soit fait référence qu'aux seuls travaux prospectifs de la filière électrique alors que la filière gazière a publié en juillet 2022, puis en octobre 2024 dans une version actualisée, les « Perspectives Gaz » proposant des scénarios crédibles, étayés par des études indépendantes, pour le verdissement du gaz en réseau.

*Une PPE déconnectée des décisions politiques et du nouveau contexte budgétaire*

Alors que le Président de la République a annoncé en septembre 2023 que les chaudières gaz ne seraient pas interdites, la PPE semble prévoir, en volume, le non-renouvellement de quasiment toutes les chaudières, années après années !

Coénove s'interroge par ailleurs sur la crédibilité des objectifs de rénovation des bâtiments dans le contexte des réductions budgétaires massives. Si ces objectifs de rénovation sont louables, le manque de moyens les rend peu crédibles et, en conséquence, engendre de fortes incertitudes sur les baisses de consommations attendues. **Cela nécessiterait, a minima, la révision des scénarios de sécurité d'approvisionnement du pays à horizon 2030 et 2035.**

*Flexibilité et sécurité d'approvisionnement*

Dans le secteur du bâtiment, fortement thermosensible, le gaz, énergie stockable, et les PAC hybrides seront essentiels pour garantir flexibilité et absence de black-out, en particulier en cas de vague de froid intense et prolongée. **Coénove regrette donc l'absence d'une stratégie ambitieuse de développement des solutions hybrides dans le projet de PPE.**

*Les biogaz liquides au service de la ruralité*

En complément des solutions d'injection, **les biogaz liquides joueront un rôle clé dans les régions rurales** dépourvues d'accès aux réseaux gaziers et où les difficultés d'électrification et de renfort des réseaux électriques se font prégnantes. Dans cette optique, Coénove milite, en lien avec France Gaz Liquides, pour la mise en place d'une ambition fixant à **10 % la part de biopropane à horizon 2033.**

*Le report du lancement du nouveau nucléaire entre 2038 et 2045*

Si ce report est confirmé, il est essentiel de prendre en compte le déficit de 3 GW par an pendant 3 ans et les impacts que d'éventuels retards engendreraient avec, en conséquence, **la nécessité de conserver des vecteurs énergétiques stockables et d'accélérer le développement des gaz verts pour sécuriser la résilience de nos systèmes énergétiques.**

### *L'absence de stratégie sur les matériaux critiques et les PFAS*

Coénove est surpris que le sujet des métaux rares ne soit pas davantage traité dans la consultation de la SNBC car ils constituent une forte dépendance pour la France, avec des impacts écologiques significatifs.

Ces matériaux, tels que le lithium, le cobalt ou le nickel, sont indispensables pour fabriquer des batteries, des éoliennes, des panneaux solaires et des véhicules électriques. D'après RTE, le cuivre pourrait également constituer un facteur limitant du développement des réseaux électriques.

Enfin, les PFAS mériteraient également une intégration dans la stratégie, en raison de leur importance dans les technologies énergétiques d'avenir et de leur impact environnemental qui soulève des défis majeurs.

### *Une priorisation des usages de la biomasse plus dogmatique que factuelle*

Dans le merit-order de l'allocation de la biomasse porté à la consultation, les Réseaux de Chaleur Urbains (RCU) sont considérés comme prioritaires car ayant « peu d'alternatives pour décarboner le mix de chaleur ».

Cette affirmation pourrait être reprise telle quelle pour les réseaux de gaz, déjà existants, amortis et en cours de verdissement. La priorisation de la biomasse devrait donc s'orienter vers la production de biogaz, d'autant plus que la valorisation de la biomasse est plus efficiente en usage direct dans un réseau de gaz traditionnel et ne nécessite aucun changement d'équipements chez les clients finaux. **Coénove regrette que ce merit-order sur la biomasse résulte davantage d'une décision orientée que d'une évaluation factuelle et sans a priori.**

Par ailleurs, l'étude "Quelles biomasses pour la transition énergétique" de l'association SOLAGRO révèle que **la méthanisation s'impose comme la technologie la plus vertueuse pour valoriser la biomasse en énergie renouvelable : c'est la technologie la plus mature, celle qui offre le plus d'externalités positives, un des meilleurs rendements énergétiques et qui permet le retour maximal de nutriments et de matières organiques aux sols.**

Coénove rappelle enfin que **l'assiette des Certificats de Production de Biométhane (CPB)**, indispensable

soutien au développement de la production du biométhane, **est calculée sur le secteur du bâtiment et que c'est donc un dispositif qui doit d'abord servir à décarboner le bâtiment** et qu'il serait cohérent de le voir figurer comme tel dans la future PPE.

### *La mise en place d'un « cadre de long terme pour le marché du chauffage des bâtiments »*

Ce nouveau dispositif vise à stigmatiser les chaudières gaz en pénalisant financièrement les fabricants. Coénove dénonce une mesure structurante, présentée comme issue de la « concertation sur la décarbonation des bâtiments » alors même que l'administration n'a livré aucune restitution publique de cette concertation et que ce dispositif n'a jamais fait l'objet de présentation ni d'échanges contradictoires.

Bien que cette mesure annonce vouloir orienter le marché vers des solutions de chauffage bas-carbone, elle vise également à réduire la part de chaudières gaz vendues par les fabricants. **Un choix pernicieux, qui pénaliserait fortement les industriels franco-européens** qui produisent généralement des chaudières et des PAC au détriment de certains industriels uniquement engagés dans les PAC.

Ce dispositif aurait par ailleurs des conséquences, en cascade, sur le pouvoir d'achat des ménages, au moment où les chaudières sont d'ores et déjà 100 % compatibles biogaz et offrent des potentiels d'hybridation. **Un tel dispositif ne pourrait s'étudier et s'envisager, de façon juste, qu'à l'échelon européen.**

## Conclusion

En résumé, Coénove estime que **la valeur de la complémentarité des vecteurs énergétiques et que le rôle des solutions gaz sont sous-estimés, alors même que la France pourra produire en 20 ans plus de gaz verts que la consommation totale de gaz du pays, tous usages confondus.**

Certaines mesures seront indispensables pour mener à bien la transition énergétique du secteur du bâtiment :

- Une hausse des objectifs de production des gaz verts à 2030 et 2035, avec un soutien accru aux nouvelles technologies de gaz bas carbone
- Une stratégie de priorisation de la biomasse pour produire des gaz verts
- Un soutien à l'hybridation et la rémunération des services rendus au système énergétique
- La reconnaissance du biométhane dans le bâtiment pour les subventions accordées, la valorisation dans le DPE et dans la réglementation pour le neuf.